

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Subventions et convention au menu des élus



Au pied de la passerelle enjambant le canal des Vosges, la CAE va créer une aire de pique-nique dont le nettoyage sera à la charge de la commune.

Réuni vendredi soir en mairie, le conseil municipal a, dans un premier temps, voté à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'association des communes forestières. « Cela devrait être fort utile pour notre cité ! », précisait le premier magistrat. Le tarif de la cotisation devrait être connu prochainement.

Associations. - Les élus ont alloué des subventions à diverses associations. C'est ainsi que le comité des fêtes s'est vu décerner la somme de 2 000 €, l'ES Avière football 500 € et l'association des jeunes sapeurs-pompiers vosgiens 200 €. Et le dialogue s'instaurait, suite à une demande des Sport, Loisirs Dompairois. Les élus vont demander à cette association de leur transmettre des chiffres, notamment le nombre de Sanchéens fréquentant ce club. « Peut-être pourrions-nous revoir nos dotations en fonction du nombre de nos concitoyens qui adhèrent à des clubs extérieurs à la commune », déclarait le maire, suivi dans cette démarche par nombre de conseillers. Certains allant même jusqu'à proposer une participation sur les licences de chaque Sanchéen inscrit dans un club voisin. Affaire à suivre.

AMV 88. - L'adhésion à l'association des maires des Vosges (AMV 88) est reconduite pour une cotisation d'un forfait de 100 € par an, à laquelle s'ajoute 0,19 € par habitant. Là aussi, la décision a été prise à l'unanimité.

Action sociale. - Décision a été prise à l'unanimité également de verser 4 500 € à l'action sociale. Désormais, le tarif des colis anniversaire pour les personnes de plus de 80 ans va passer de 20 € à 25 €. Rappelons que la commission d'action sociale, outre les anniversaires, organise repas, voyage et colis pour les plus de 75 ans à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Véloroute. - Le maire a annoncé la signature d'une convention avec la CAE (communauté d'agglomération d'Épinal). Il a rappelé que la CAE allait mettre en place des poubelles, sur la véloroute Voie Bleue, mais aussi créer une aire de pique-nique au pied de la passerelle enjambant le canal. Cette convention, gratuite, verrait la commune gérer les poubelles chaque semaine. La voix du premier adjoint s'est élevée contre cette gratuité. Celui-ci demandant une contrepartie financière. 12 voix (avec les pouvoirs) ont accepté cette proposition, Jean-Marc Dautricourt a voté contre et Patrick Vincent s'est abstenu.

- **La commune achète quatre compteurs de CO₂**

La commune va faire l'acquisition de quatre compteurs de CO₂ pour l'école. Cette dépense (80 € pièce) est subventionnée à hauteur de 2 € par élève, ce qui est une belle affaire.